

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séances du mardi 02 et lundi 08/05/2017

PRESENTS:

MrBENMOUSSA Mohamed Président

MrHELLOU Mohamed V/ President.

Mr MERAH Kamel e tMESSADIA Lamia, Secrétariat.

Membres:HARAT Benyoucef, BELAIDI Lamara, BOUDJELTIA AHMED Tahar

ORDRE DU JOUR

- **Courrier arrivé.**
 - **Régularisation disciplinaire.**
 - **Traitement des affaires.**
- I. Discipline**

Courrier arrivé :

- Lettre de l'AS WBM A/S d'une régularisation disciplinaire.
- Lettre de l'entraîneur adjoint du club CRBT A/S de la rencontre CRBT/CRAB du 21/04/2017.

Régularisation disciplinaire :

- Vu la demande de régularisation de la situation disciplinaire du joueur KERADCHI AbdennacerLic12033019 émanant du club WBM.
- Conformément à l'article 135 RG/REG : KERADCHI AbdennacerWBM Lic12033019 : 01 match de suspension ferme en sus de la sanction initiale à/c du 02/05/2017.

Traitement des affaires :

I. Discipline

**BILAN
JOURNEES DES 25, 28et 29/04/2017**

Désignation	Senior	Jeune	Total
Nombre d'affaires	33	7	40
Avertissements	70	16	86
Expulsions	7	1	8
Amendes	82.000	/	82.000
Terrains sanctionnes	2	/	2

Régionale I
« 29emejournée »

Affaire N°646 Match: CRBC / IBM« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

DJABER Noureddine CRBC Lic170220056 Jeu dangereux

HAMEL Abdellah IBM Lic150350002 Jeu dangereux

Affaire N°647 Match: USHE / WRNAO« Senior » du 25/04/2017

Joueur averti :

SMAIDA Ben Harzallah WRNAO Lic 110640007 Comportement anti sportif

Affaire N°648 Match: CRBOA / CRZa« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

EL BEY WalidCRZaLic 110540019 Anti jeu

DAHAS AhceneCRZaLic 110540025 Jeu dangereux

ZENDJEBIL Hicham CRBOA Lic 111230023 Anti jeu

Affaire N°649 Match: IRBOY / NCBEA« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

SAID EL HADJ Omar NCBEA Lic 110300003 Comportement anti sportif

HARAZI Mohamed-Amine IRBOY Lic 110680019 Comportement anti sportif

Fait signalé : Absence de l'entraîneur de l'équipe IRBOY

IRBOY : Amende de 30.000 DA

« 30emejournée »

Affaire N°650 Match: IRBB / IRBOY« Senior » du 28/04/2017

Joueurs avertis :

KABACHE Mohamed IRBB Lic 110240023 Anti jeu

TRAIKIA Mohamed-Larbi IRBB Lic 110240018 Jeu dangereux

Affaire N°651 Match: NCBEA / HRBF« Senior » du 28/04/2017

Joueurs avertis :

BOUDERBALA Amar HRBF Lic 110280019 Jeu dangereux

GUERNI El-Hadi NCBEA Lic 110300013 Jeu dangereux

Affaire N°652 Match: CRZo/ CRBC« Senior » du 29/04/2017

Joueurs avertis :

BENRAMI Walid CRZoLic 110660017 Comportement anti sportif

HADJADJ AbderrahimCRZoLic 110660004 Jeu dangereux

HACHEMI Abdelhamid CRBC Lic 120220011 Comportement anti sportif

SIOUANE Ishak CRBC Lic 120220012 Comportement anti sportif

Affaire N°653 Match: OCB / CRBOA« Senior » du 29/04/2017

Joueurs avertis :

DHAHBAR Soufyane CRBOA Lic 111230001 Jeu dur

REKABI Sid Ali OCB Lic 110780001 Anti jeu

BEDDA Ahmed OCB Lic180780015 Jeu dur

Affaire N°654 Match: IBM / JMOD« Senior » du 28/04/2017

Joueur averti :

BERBERI Aissa JMOD Lic 111480015 Jeu dangereux

Affaire N°655 Match: MCK / USHE« Senior » du 28/04/2017

Joueurs avertis :

BENAMEUR Mohammed MCK Lic 111290020 Anti jeu

BENZOHRRA Salaheddine MCK Lic 111290007 Comportement anti sportif

ARBANE Amine USHE Lic 111440008 Comportement anti sportif

Affaire N°656 Match: WRNAO / CRZa« Senior » du 29/04/2017

Joueurs avertis :

BENBOURENANE Mohammed-El Seddik WRNAO Lic 180640003 Anti jeu

SAIDANI RedhouaneCRZaLic 110540005 Anti jeu

Régionale II Groupe A
« 29emejournée »

Reprise affaire N°637 Match: CRBT / CRAB« Senior » du 21/04/2017

Entraîneur signalé: HADID Amar CRBT Lic 120140001E-Ad dernier avertissement avant sanction.

Le reste sans changement

Affaire N°657 Match: SCMB / HBG« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

DJILALI Riadh HBG Lic 121460015 Comportement anti sportif

AHMED-SERIER Abdeldjalil SCMB Lic 120250025 Jeu dangereux

Affaire N°658 Match: JSMB / IRON« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

BOUALEM Youcef IRON Lic 120910020 Comportement anti sportif

HEMEIRA Fahad Abdelaziz IRON Lic 180910009 Jeu dangereux

NOURI Abdelwahid JSMB Lic 150980016 Jeu dangereux

OUKALI Rachid JSMB Lic 120980010 Comportement anti sportif

TOUIDJ Mohamed JSMB Lic 120980008 Jeu dangereux

OURAK Mohamed JSMB Lic 120980007 Comportement anti sportif

BERRAF Ayoub JSMB Lic 120980011 Comportement anti sportif

Amende de 3.000 DA au club JSMB pour conduite incorrecte (Art 131 RG)

Affaire N°659 Match: ICEA / CRBT« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

AMAR NOURINE Hichem CRBT Lic 120140007 Anti jeu

KHEDRAOUI Abdelkarim CRBT Lic 120140004 Anti jeu

BOUDARI Ibrahim CRBT Lic 160140007 Jeu dangereux

BENSADI Saddam-Hocine ICEA Lic 120800023 Jeu dangereux

Affaire N°660 Match: WBM / MCHB« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

BOUKHALFA Islem WBM Lic 120330002 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA**
(Art 102 RG)

MAICHI Hamza WBM Lic150330022 Anti jeu

« 30emejournée »

Affaire N°661 Match: WRBS / WBM« Senior » du 28/04/2017

Joueurs avertis :

BOUNAB Youcef WRBS Lic 120530022 Anti jeu

BELKASMI Ahmed WBM Lic 150330010 Anti jeu

Affaire N°662 Match: HBG / IRON« Senior » du 28/04/2017

Joueur averti :

TALAH Ali IRON Lic 120910015 Anti jeu

Affaire N°663 Match: CBBS / ICEA« Senior » du 28/04/2017

Joueurs avertis :

ZOUAOUI Housseine CBBS Lic 120060001 Comportement anti sportif

OULD MAHIEDDINE Abdelhak ICEA Lic 120800019 Comportement anti sportif

Affaire N°664 Match: CRBT / NRBHS« Senior » du 28/04/2017

Joueurs avertis :

KHEDRAOUI Abdelkarim CRBT Lic 120140004 Comportement anti sportif

FELLAH Mohamed CRBT Lic 120140008 Jeu dangereux

CHAOUI Fethi NRBHS Lic 120730025 Comportement anti sportif

REZIGUI Ahmed Azeddine NRBHS Lic 120730001 Comportement anti sportif

Joueur exclu :

TAGHIT Nabil Mohamed Jeu brutal : 02 matchs fermes (Art 111 RG)

Régionale II Groupe B

« 29emejournée »

Affaire N°665 Match: CRBA / MSC« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

ZEROUAL Sid Ahmed CRBA Lic 130390009 Jeu dangereux

KASDI Seyf Eddine CRBA Lic 130390010 Comportement anti sportif

Joueurs exclus :

AZZALA Abdelhaq CRBA Lic 130390007 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

LABDOUNI Achour MSC Lic 130380007 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

Affaire N°666 Match: NRBC / CCR« Senior » du 25/04/2017

Joueur averti :

KHALFAOUI Mohammed NRBC Lic 130200003 Jeu dangereux

Affaire N°667 Match: CRBKH / IRBHR« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

ELABED Zouheyr IRBHR Lic 131490016 Comportement anti sportif
EL MOKEDDEM Hamza IRBHR Lic 131490004 Comportement anti sportif
LARIBI Mohamed CRBKH Lic 130920003 Comportement anti sportif

Affaire N°668 Match: NBBi / CRBCh« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

KOURICHE Yacine NBBi Lic 130190017 Jeu dangereux
MENELHACHALIFE Boualem NBBi Lic 130190012 Comportement anti sportif
BENHAMOU Soueab NBBi Lic 130190009 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 102 RG)

SAIBI Ali CRBCh Lic 131280008 Anti jeu
REDJIMI Abderrezek CRBCh Lic 131280013 Jeu dangereux
EL HAOUZI HOCINE CRBCh Lic 161280009 Comportement anti sportif

Joueur exclu:

MAZOUZI Younes CRBCh Lic 131280018 Comportement anti- sportif envers officiel de match : 04 matchs fermes + **10.000 DA** (Art 118 RG)

Affaire N°669 Match: SCM / CSABAM« Senior » du 25/04/2017

Joueurs avertis :

KEDACI Abdelkrim SCM Lic 130100019 Comportement anti sportif
KADDOUR-GUETTAOUI Salah CSABAM Lic 130840001 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 102 RG)

Affaire N°670 Match: CRBBT / FCMB« Senior » du 25/04/2017

Joueur averti :

BELGROUN Mohamed FCMB Lic 160850055 Comportement anti sportif

« 30eme journée »

Affaire N°671 Match: CRBBT / SCM« Senior » du 29/04/2017

Joueurs avertis :

MEZIANI Toufik SCM Lic 130100020 Comportement anti sportif
NESSALA Walid CRBBT Lic 130820005 Jeu dangereux

Affaire N°672 Match: IRBHR / NRBS« Senior » du 29/04/2017

Joueurs avertis :

EL MOKEDDEM Hamza IRBHR Lic 131490004 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 102 RG)

NEMROUD Hamza IRBHR Lic 131490008 Jeu dangereux
MEZIANE Bilel IRBHR Lic 131490015 Comportement anti sportif
LAHCENE Mohammed-Ayyoub NRBS Lic 130370021 Jeu dangereux
ABBOU Ali NRBS Lic 130370009 Jeu dangereux
BELGHARBI Elarabi NRBS Lic 130370011 Jeu dangereux

Joueurs exclus :

ELBEKAI Nassir NRBS Lic 130370023 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

EL MOKEDDEM Abdelhak IRBHR Lic 131490012 Agression sur adversaire: 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

ELMOKEDDEM Abdenmour IRBHR Lic 131490003 Agression sur adversaire: 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

Dirigeants signalés :

MEDJAHEUR Ahmed NRBS Lic 130370001SOI Comportement anti- sportif envers officiel de match : 06 mois fermes + **15.000 DA** (Art 118 RG)

KREBAZZA Mohamed IRBHR Lic131490001S-S Comportement anti- sportif envers officiel de match: 06 mois fermes + **15.000 DA** (Art 118 RG)

Fait signalé : Jets de fumigènes par la galerie locale et jets de pierres par la galerie visiteuse sans dommage physique.

IRBHR : 01 match à huis clos + 10.000 DA (Art 49 alinéa c).

NRBS : 01 match à huis clos + 10.000 DA (Art 49 alinéa c).

Amende de 3.000 DA au club IRBHR pour conduite incorrecte (Art 131 RG)

Amende de 3.000 DA au club NRBS pour conduite incorrecte (Art 131 RG)

Affaire N°673 Match: CRBCh / CRBKH« Senior » du 29/04/2017

Joueurs avertis :

BOUKHELIFA Abderrahmane CRBChLic 131280017 Anti jeu

AZIZOU Djilali CRBKH Lic 160920015 Anti jeu

JEUNE NATIONAL

Affaire N° 375 Match: USMB / CRBB « U-17» du 28.04.2017

Joueurs avertis :

ETTAIEB Ayoub **USMB**Lic140550004Comportement anti sportif.

ABDERRAHMANE Housseem Eddine **USMB**Lic140550008Jeu dangereux.

BOURIHIA Nouredine **CRBB**Lic140170042Jeu dangereux.

DERKAOUI Mohamed **CRBB**Lic140170040Jeu dangereux.

Affaire N° 376 Match: ORBOF / OM « U-15» du 29.04.2017

Joueur Exclu :

GUERMOUCHE Sid Ali **ORBOF**Lic140420068Faute Grave : **01** match ferme.

GROUPE « A »

Affaire N° 377 Match: IRBB / CRZa « U-20» du 22.04.2017

Joueur averti :

CHABANE Reda **IRBB**Lic150240015Comportement anti sportif.

GROUPE « C »

Affaire N° 378 Match: CRBA / CRBB « U-20» du 01.05.2017

Joueurs avertis :

KRAROUBI LAKOUAS Rafiq **CRBA**Lic170390003Jeu dangereux.

HACHOUD Ibrahim **CRBA**Lic170390035Comportement anti sportif.

HENNAOUI Zakarya **CRBA**Lic170390020Comportement anti sportif.

HANOUT Adel **CRBB**Lic140170010 Jeu dangereux.

LARBI BERREBIHA Ilyas **CRBB**Lic140170022Jeu dangereux.

GROUPE « D »

Affaire N° 379 Match: CRBAO / NRBHS « U-20» du 21.04.2017

Joueurs avertis :

REBAI Belkacem **NRBHS** Lic180730001 Jeu dangereux.

RABOUZI Mohammed **CRBAO** Lic140310018 Jeu dangereux.

PLAY –OFF

Affaire N° 380 Match : USMMH / CRBA « U-20» du 05.05.2017

Joueurs avertis :

ABDELI Souhaib **USMMH** Lic 14050005 Jeu dangereux

BENHADJ Djillaliaymen **CRBA** Lic 170390011 jeu dangereux

GROUPE « C »

Affaire N° 381 Match: CRBB / CCR « U-20» du 29.04.2017

Joueurs avertis :

HANOUT Adlene **CRBB** Lic 140170010 Anti jeu

MEHALLI Azeddine **CCR** Lic 170870029 Anti jeu

La séance fut levée à 12h00

Le Président
Mr. BENMOUSSA Mohamed

Le Secrétaire
Mr. MERAH Kamel

NOTE 1

La commission de discipline informe l'ensemble des clubs activant au sein de la Ligue en catégorie senior et jeune qu'à compter du 01/11/2016 il sera fait une application rigoureuse des articles 53 alinéa 2 (pour les seniors) et 45 (pour les jeunes) traitant de l'absence de l'entraîneur sauf pour les absences en cours de suspension.

NOTE 2

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur Edition 2016

Article 102 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 103 : Cumul d'avertissements au cours des rencontres

Sous réserves des dispositions prévues par l'article 74 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4^{ème}) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

Article 104 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

- 1- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme.
- 2- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.
- 3- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 105 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur des catégories jeunes Edition 2015

Article 85 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- mille (1.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- mille cinq cent (1.500 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 87 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

1-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme.

2-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.

3-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 88 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.